

Votre interlocuteur

M. Herve LEVY

BCI SAS - AUREVIA Capital

+33610327056

hervelevy@aurevia.lu



AUREVIA
CAPITAL

DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

AUREVIA CAPITAL

(Appellation commerciale de Business Cession Investissement SAS – BCI SAS)

Business Cession Investissement SAS est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 50 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 912 087 053.

Le cabinet est adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Siège social : 57 rue du Rouet, 13008 Marseille

Téléphone : +33 6 10 32 70 56

E-mail : hervelevy@aurevia.lu

Site internet : AUREVIA CAPITAL

VOTRE CONTACT

M. LEVY Herve

BCI SAS – AUREVIA Capital

57 RUE DU ROUET

13008 Marseille

Téléphone : **+33610327056**

Email : **hervelevy@aurevia.lu**

VOS INFORMATIONS D'IDENTITE

M.

INFORMATIONS

Le cabinet accompagne ses clients dans l'organisation, la structuration et le suivi de leur stratégie patrimoniale, financière et assurantielle, dans le respect de leur situation personnelle, de leurs objectifs et de leur profil de risque.

La société est immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 24004876 en qualité de :

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF), adhérent de la CNCGP association agréée par l'AMF,
- Courtier en Assurance ou de Réassurance (COA),
- Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP),
- Titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 1310 2022 000 000 071.

Dans le cadre de sa mission, le cabinet accompagne ses clients dans :

- l'analyse de leur situation patrimoniale,
- la définition de leurs objectifs,
- la structuration d'allocations financières adaptées à leur profil de risque,

- l'organisation de leur stratégie de financement,
- la préparation de la retraite,
- l'optimisation de la transmission patrimoniale,
- et le suivi des solutions mises en place.

Les recommandations formulées reposent sur une analyse de la situation du client, de ses connaissances et expériences financières, de ses objectifs, de son horizon d'investissement ainsi que de sa capacité à supporter les risques et pertes éventuelles.

Le cabinet privilégie une approche diversifiée et un suivi régulier des allocations afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs exprimés par le client.

Conseiller en investissements financiers

Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

AUREVIA CAPITAL, appellation commerciale de Business Cession Investissement SAS (BCI SAS), exerce une activité de Conseil en Investissements Financiers (CIF).

Le cabinet est adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nature du conseil en investissements financiers

Le cabinet fournit un conseil en investissements financiers de nature non indépendante au sens de la réglementation applicable.

Dans ce cadre, les recommandations formulées reposent sur une analyse d'un éventail large d'instruments financiers et de solutions d'investissement proposés notamment par des établissements partenaires avec lesquels le cabinet entretient des relations professionnelles ou contractuelles.

Les prestations du cabinet peuvent donner lieu :

- à une rémunération sous forme d'honoraires versés par le client ;
- à la perception de commissions ou rétrocessions versées par les établissements promoteurs de produits ou partenaires.

Toute rémunération éventuelle est présentée au client conformément aux obligations réglementaires applicables.

Établissements partenaires

Le cabinet est susceptible de travailler notamment avec les établissements et partenaires suivants :

- Utmost International
- Wealins SA
- Vitis Life
- Edmond de Rothschild Private Banking
- CFM Indosuez Wealth Management
- CIC Banque Privée
- Finaltis
- Lazard Frères Gestion
- AXA Thema
- AXA Wealth Europe
- Vie Plus
- Marex
- Nortia
- Altitude Patrimoine

Cette liste est susceptible d'évoluer dans le temps.

Participation capitalistique

Aucun établissement promoteur de produits ne détient, à la connaissance du cabinet, une participation directe ou indirecte supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de BCI SAS.

Activité de démarchage

Le cabinet peut être amené à exercer une activité de démarchage bancaire ou financier dans le cadre de ses activités réglementées.

Transparence et conformité

Le cabinet exerce ses activités dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier, du règlement général de l'AMF ainsi que des règles de bonne conduite applicables à la profession.

N° ORIAS : N°24004876

Responsabilité civile professionnelle

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

AUREVIA CAPITAL, marque commerciale de Business Cession Investissement SAS (BCI SAS), dispose conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi qu'aux règles de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités réglementées.

Cette couverture est conforme aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Le cabinet ne détient aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de tiers et ne bénéficie d'aucune garantie financière au titre de ses activités réglementées.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Courtier :

BDJ COURTAGÉ

1 rue François Jacob

92500 Rueil-Malmaison

Assureur :

MMA IARD Assurances Mutuelles

14 boulevard Marie et Alexandre Oyon

72030 Le Mans Cedex 9

Numéro de police : 118263166 / 033055

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseiller en Investissements Financiers (CIF) Intermediaire en Transaction Immobiliere (sans maniement/detention de fonds) Demarchage Bancaire et Financier, CJA, Activites annexes	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
BIL Banque Internationale du Luxembourg	Banque	Convention d'intermédiation	Commissions liées aux encours confiés
FINALTIS	Société de gestion d'actifs	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
ALTITUDE	Émetteur de produits structurés	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA Thema	Plateforme de distribution en Assurance Vie	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
AXA WEALTH EUROPE	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
CFM Indosuez	Banque	Convention d'intermédiation	Commissions liées aux encours confiés
CIC Private Banking	Banque	Convention d'intermédiation	Commissions liées aux encours confiés
CORUM L'ÉPARGNE	Société de gestion en SCPI	Convention de distribution	Commissions liées aux encours confiés
Edmond de Rothschild Banque	Banque	Convention d'intermédiation	Commissions liées aux encours confiés
MAREX	Émetteur de produits structurés	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
NORTIA	Plateforme d'investissement	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
SWISS LIFE AM	Société de gestion d'actifs	Convention de distribution	Commissions liées aux encours confiés
UTMOST WEALTH SOLUTIONS	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
VIE PLUS	Plateforme d'assurance-vie	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
VITIS LIFE	Assureur luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
WEALINS SA	Assureur luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

Courtier

Statut en tant qu'Intermédiaire en Assurance

AUREVIA CAPITAL, marque commerciale de Business Cession Investissement SAS (BCI SAS), exerce une activité de courtage en assurance en catégorie « B ».

À ce titre, le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut proposer des recommandations personnalisées adaptées aux besoins et objectifs du client.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables ainsi qu'aux règles de bonne conduite de la CNCGP, le cabinet accompagne ses clients dans l'analyse et la sélection de solutions d'assurance adaptées à leur situation patrimoniale, financière et familiale.

Les recommandations formulées reposent notamment sur l'évaluation des besoins exprimés par le client, de son profil de risque, de son horizon d'investissement et de ses objectifs patrimoniaux.

Liens financiers

À la connaissance du cabinet, aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de BCI SAS, et le cabinet ne détient aucune participation de cette nature dans une entreprise d'assurance.

Entreprises d'assurance représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires assurance en N-1

- Utmost Wealth Solutions
- Vie Plus

Le cabinet exerce son activité dans le respect des obligations réglementaires applicables en matière de transparence, d'information du client et de prévention des conflits d'intérêts.

N° ORIAS : N°24004876

Responsabilité civile professionnelle

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

AUREVIA CAPITAL, marque commerciale de Business Cession Investissement SAS (BCI SAS), dispose, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux règles de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités réglementées.

Cette couverture est conforme aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Le cabinet ne détient aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de tiers et ne bénéficie d'aucune garantie financière au titre de ses activités réglementées.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Courtier :

BDJ COURTAGÉ

1 rue François Jacob

92500 Rueil-Malmaison

Assureur :

MMA IARD Assurances Mutuelles

14 boulevard Marie et Alexandre Oyon

72030 Le Mans Cedex 9

Numéro de police : 118263166 / 033055

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire d'Assurances de Personnes (sans encaissement de fonds de tiers)	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA Thema	Plateforme d'assurance-vie	Convention de distribution	Commissions liées aux encours confiés
AXA WEALTH EUROPE	Assureur Luxembourgeois	Convention de distribution	Commissions liées aux encours confiés
NORTIA	Plateforme de distribution en investissements	Convention de distribution	Commissions liées aux encours confiés
UTMOST WEALTH SOLUTIONS	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
VIE PLUS	Plateforme d'assurance-vie	Convention de distribution	Commissions liées aux encours confiés
VITIS LIFE	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés
WEALINS SA	Assureur Luxembourgeois	Convention de courtage	Commissions liées aux encours confiés

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Statut en tant qu'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)

AUREVIA CAPITAL, marque commerciale de Business Cession Investissement SAS (BCI SAS), exerce une activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP) en qualité de mandataire non exclusif.

À ce titre, le cabinet peut travailler avec plusieurs établissements de crédit, de financement ou de services de paiement, sans être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité.

Liens financiers

À la connaissance du cabinet :

- aucun établissement de crédit, de financement ou de paiement ne détient une participation directe ou indirecte supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de BCI SAS ;
- le cabinet ne détient aucune participation de cette nature dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement.

Rémunération

Dans le cadre de son activité d'intermédiation, le cabinet peut percevoir une rémunération versée par les établissements partenaires.

Le montant ainsi que les modalités de calcul de cette rémunération seront communiqués au client préalablement à toute souscription ou conclusion d'opération.

Conseil en financement

Lorsque le cabinet fournit un service de conseil portant sur une opération de financement ou un contrat de crédit immobilier, les informations relatives à la rémunération correspondante sont communiquées au client conformément à la réglementation applicable.

N° ORIAS : N°24004876

Responsabilité civile professionnelle

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

AUREVIA CAPITAL, marque commerciale de Business Cession Investissement SAS (BCI SAS), dispose, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux règles de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités réglementées.

Cette couverture est conforme aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Le cabinet ne détient aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de tiers et ne bénéficie d'aucune garantie financière au titre de ses activités réglementées.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Courtier :

BDJ COURTAGES

1 rue François Jacob

92500 Rueil-Malmaison

Assureur :

MMA IARD Assurances Mutuelles

14 boulevard Marie et Alexandre Oyon

72030 Le Mans Cedex 9

Numéro de police : 118263166 / 033055

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP) – sans fonds confiés	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
BIL Banque Internationale du Luxembourg	Banque	Convention d'intermédiation	Commissions liées aux encours confiés
CFM Indosuez	Banque	Convention d'intermédiation	Commissions liées aux encours confiés
CIC Private Banking	Banque	Convention d'intermédiation	Commissions liées aux encours confiés
Edmond de Rothschild Banque	Banque	Convention d'intermédiation	Commissions liées aux encours confiés

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

Agent immobilier

Statut en tant qu'Intermédiaire en Transactions Immobilières

AUREVIA CAPITAL, marque commerciale de Business Cession Investissement SAS (BCI SAS), exerce une activité d'intermédiation en transactions immobilières.

Le cabinet est titulaire de la carte professionnelle n° CPI 1310 2022 000 000 071 délivrée par la CCI Marseille-Provence.

Absence de détention de fonds

Le cabinet exerce son activité sans détention de fonds, effets ou valeurs pour le compte de tiers et ne bénéficie, à ce titre, d'aucune garantie financière.

Autorité de contrôle

L'activité est soumise au contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Le cabinet exerce son activité dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux transactions immobilières.

Carte T : N°CPI 1310 2022 000 000 071

Responsabilité civile professionnelle

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

AUREVIA CAPITAL, marque commerciale de Business Cession Investissement SAS (BCI SAS), dispose, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux règles de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités réglementées.

Cette couverture est conforme aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Le cabinet ne détient aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de tiers et ne bénéficie d'aucune garantie financière au titre de ses activités réglementées.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Courtier :

BDJ COURTAGÉ

1 rue François Jacob

92500 Rueil-Malmaison

Assureur :

MMA IARD Assurances Mutuelles

14 boulevard Marie et Alexandre Oyon

72030 Le Mans Cedex 9

Numéro de police : 118263166 / 033055

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
-----	--------	---------------	----------------------

WIZIO	Plateforme d'investissement et agrégateur	Convention de distribution	Commissions proportionnelles à la transaction
-------	---	----------------------------	--

DURABILITÉ

Prise en compte des facteurs de durabilité

Dans le cadre de ses activités de conseil et conformément à la réglementation applicable en matière de finance durable, AUREVIA CAPITAL | BCI SAS peut prendre en considération les préférences de durabilité exprimées par le client ainsi que certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de sélection des solutions d'investissement proposées.

Les critères susceptibles d'être pris en compte incluent notamment :

- les enjeux environnementaux, tels que la transition énergétique, l'impact carbone ou la gestion des ressources naturelles ;
- les critères sociaux, incluant notamment les conditions de travail, la diversité et le respect des droits fondamentaux ;
- les critères de gouvernance, tels que la transparence, la gestion des conflits d'intérêts ou les pratiques de gouvernance des entreprises.

Selon les solutions retenues et les informations disponibles auprès des établissements partenaires et producteurs de produits financiers, l'analyse peut intégrer des données ou notations ESG communiquées par ces derniers.

La prise en compte des facteurs de durabilité intervient dans le respect du profil du client, de ses objectifs patrimoniaux, de son horizon d'investissement et de ses préférences éventuelles en matière de durabilité.

MÉDIATEURS

■ **Médiation et Autorités de Tutelle Médiateurs compétents Conseil en Investissements Financiers (CIF)**

Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

17 place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

Médiateur de l'AMF

Autres activités réglementées

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Service Médiation de la Consommation

39 avenue Franklin D. Roosevelt

75008 Paris

CMAP – Médiation de la consommation

Autorités de Tutelle Conseil en Investissements Financiers (CIF)

Autorité des Marchés Financiers

17 place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

Intermédiation en Assurance et Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 place de Budapest – CS 92459

75436 Paris Cedex 09

RÉMUNÉRATION

Tarification et Rémunération Honoraires et frais appliqués

Les prestations réalisées par AUREVIA CAPITAL | BCI SAS peuvent donner lieu à une rémunération sous forme d'honoraires, commissions et rémunérations liées aux encours confiés et des solutions mises en place.

Honoraires indicatifs

- Honoraires de conseil : 200 € HT par heure, soit 240 € TTC
- Étude patrimoniale approfondie : 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC
- Suivi patrimonial annuel (optionnel) : à partir de 1 000 € HT par an, soit 1 200 € TTC, selon la complexité de la situation et des prestations réalisées

Les conditions financières applicables sont précisées au client préalablement à toute mission ou souscription.

Conseil en Investissements Financiers (CIF) Conseil non indépendant

Dans le cadre d'un conseil en investissements financiers fourni de manière non indépendante ou dans le cadre d'une activité d'intermédiation, le cabinet peut percevoir :

- des honoraires versés directement par le client ;
- Commissions et rémunérations liées aux encours confiés versées par les établissements promoteurs de produits ou partenaires.

Les recommandations formulées reposent sur l'analyse d'un éventail suffisamment large d'instruments financiers et de solutions d'investissement susceptibles de répondre aux objectifs et au profil du client.

Les produits sélectionnés peuvent notamment être proposés par des établissements avec lesquels le cabinet entretient des relations professionnelles ou contractuelles.

L'ensemble des frais, coûts et rémunérations applicables est communiqué au client conformément à la réglementation en vigueur avant toute souscription ou investissement.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Espace Client Sécurisé et Modalités de Communication

Dans le cadre de la relation avec ses clients, AUREVIA CAPITAL | BCI SAS peut mettre à disposition un espace sécurisé permettant notamment :

- la transmission et la réception de documents ;
- la mise à jour des informations client ;
- le suivi des éléments patrimoniaux et financiers ;
- ainsi que l'accès à certains documents et échanges liés à la relation de conseil.

Les échanges avec le cabinet peuvent être réalisés principalement par voie électronique, notamment via :

- l'espace client sécurisé ;
- le courrier électronique ;
- ou tout autre moyen de communication numérique sécurisé convenu entre les parties.

Le client peut toutefois demander, sur simple demande, la transmission de documents sous format papier.

Le cabinet met en œuvre des mesures destinées à assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurisation des données et documents échangés, conformément à la réglementation applicable.

Les documents et échanges conservés dans le cadre de la relation sont archivés selon les durées légales et réglementaires applicables.

En acceptant les présentes modalités, le client reconnaît être informé des conditions générales de communication et de transmission des informations avec le cabinet.

DÉMARCHEURS

Modalités d'entrée en relation et démarchage

AUREVIA CAPITAL | BCI SAS attache une importance particulière à la transparence et à la traçabilité de l'entrée en relation avec ses clients.

La relation commerciale peut notamment résulter :

- d'une prise de contact directe initiée par le cabinet ;
- d'une sollicitation spontanée du client ;
- d'une recommandation ou mise en relation par un tiers habilité ;
- d'un contact établi via un site internet, un formulaire en ligne, un événement ou tout autre support de communication.

Lorsque la relation est introduite par un intermédiaire ou apporteur d'affaires externe, celui-ci doit être habilité à exercer son activité lorsque la réglementation l'exige.

Le cabinet veille au respect des obligations applicables en matière :

- d'information du client ;
- de traçabilité des échanges ;
- de prévention des conflits d'intérêts ;
- et de conformité réglementaire.

L'origine de l'entrée en relation peut être enregistrée dans le dossier client conformément aux obligations légales et réglementaires applicables.

RÉCLAMATIONS

Réclamations et Règlement des Litiges

AUREVIA CAPITAL | BCI SAS s'engage à traiter avec diligence toute réclamation formulée par ses clients.

Réclamation préalable

Toute réclamation peut être adressée au cabinet par courrier ou par voie électronique auprès du conseiller habituel.

Le cabinet s'engage :

- à accuser réception de la réclamation dans un délai maximum de dix jours ouvrables ;
- et à apporter une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception de la réclamation, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Médiation

En cas de désaccord persistant, le client peut saisir gratuitement un médiateur compétent.

Conseil en Investissements Financiers (CIF)

Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Médiateur de l'AMF

Autres activités réglementées

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)
Service Médiation de la Consommation
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

CMAP – Médiation de la consommation

Recours juridictionnel

À défaut d'accord amiable ou de solution issue de la médiation, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes conformément aux règles de droit applicables.

RGPD

Protection des Données Personnelles

Dans le cadre de ses activités, AUREVIA CAPITAL | BCI SAS met en œuvre des traitements de données personnelles conformément à la réglementation applicable, notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Responsable du traitement

Les données personnelles collectées sont traitées par AUREVIA CAPITAL | BCI SAS, en qualité de responsable du traitement.

Ces données peuvent notamment être utilisées pour :

- la gestion de la relation client ;
- l'analyse patrimoniale et l'élaboration de recommandations personnalisées ;
- le respect des obligations légales et réglementaires applicables ;

- la gestion administrative et contractuelle des prestations proposées par le cabinet.

Destinataires des données

Les données collectées sont destinées aux services internes du cabinet et peuvent, lorsque cela est nécessaire, être transmises :

- aux partenaires et établissements intervenant dans la mise en œuvre des solutions retenues ;
- aux prestataires techniques du cabinet ;
- ainsi qu'aux autorités administratives ou de contrôle légalement habilitées.

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires applicables.

Droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose notamment :

- d'un droit d'accès ;
- de rectification ;
- d'opposition ;
- de limitation du traitement ;
- d'effacement ;
- et de portabilité de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés auprès de :

AUREVIA CAPITAL | BCI SAS
57 rue du Rouet
13008 Marseille

E-mail : hervelevy@aurevia.lu

Le client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :